

BULLETIN D'ADHESION DES SOCIETES EXTERIEURES

DU RIE TOUR LA MARSEILLAISE

SIS 2 BIS BOULEVARD EUROMEDITERRANEE QUAI D'ARENC 13002 MARSEILLE

Le **Département des Bouches-du-Rhône**, 52, avenue de Saint Just 13256 Marseille - cedex 20, représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental, autorisée par délibération en date du..... de la Commission Permanente,

(Ci-après l'« ADHERENT »)

DECLARE PAR LES PRESENTES :

1. Adhérer au groupement des entreprises du RIE TOUR LA MARSEILLAISE sis 2 bis Boulevard Euroméditerranée Quai d'Arenc 13002 Marseille (le « RIE »), conclue sous seing privé en date du 10 août 2018 à Marseille avec la société SCI TOUR LM (le **Propriétaire**), pour la gestion du Restaurant Inter-Entreprises situé au :

- Sous-sol 1 (-1), comprenant, une zone chambres froides, une zone de décartonnage, des zones de réserves /stockage, bureau ;

- Premier (1^{er}) étage, comprenant, une zone process, des vestiaires, des réserves ;

- Deuxième (2^{ème}) étage, comprenant, une zone process, une zone stockage tampon, une laverie, une zone de distribution, une salle à manger/caféteria, un café, un escalier privatif desservant le Troisième ;

- Troisième (3^{ème}) étage, comprenant, une salle à manger / caféteria / workcafe, une zone de distribution, un office, une laverie, (ensemble, le **RIE**)

2. En ma qualité de Société Extérieure (collectivité territoriale), adhérent du Collège C.

3. Avoir pris parfaitement connaissance de la documentation suivante :

- Contrat d'adhésion au Groupement d'entreprises pour la gestion du RIE signé à Marseille en date du 10 août 2018 ;
- Contrat de Mise à Disposition du RIE Tour la Marseillaise signé à Marseille en date du 10 août 2018 ;
- Contrat de Restauration du RIE Tour la Marseillaise signé à Marseille en date du 16 juillet 2016 et désignant la société SODEXO ENTREPRISES en tant qu'exploitant du RIE ;
- Avenant 1 au Contrat de Restauration du RIE Tour la Marseillaise signé à Marseille en date du 10 août 2018 ;
- Mandat de gestion du Groupement du RIE Tour la Marseillaise signé à Marseille en date du 10 août 2018 sous le numéro de mandat n° 445, désignant la société CONSTRUCTA ASSET MANAGEMENT en tant que Mandataire du Groupement.

4. Adhérer pleinement et entièrement aux termes du présent bulletin d'adhésion à compter de la signature des présentes au 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, étant entendu que le bulletin sera renouvelé annuellement par tacite reconduction sauf avis contraire de l'une des deux parties, avis manifesté trois mois avant l'échéance de l'adhésion.
5. Que l'effectif prévisionnel de convives est composé de 40 personnes. Cet effectif pourra être appelé à évoluer, à charge à la société extérieure d'en informer le groupement d'entreprise dans un délai de trois mois avant l'échéance du renouvellement de l'adhésion.
6. Avoir pris connaissance de l'obligation pour ses convives de faire l'acquisition de badges nominatifs auprès du gestionnaire de l'Immeuble pour l'accès au RIE et le règlement des repas. Le coût unitaire en vigueur à la date des présentes est 8 euros HT par badge à titre d'information. Ces badges permettront un accès strictement limité au RIE (2^{ème} et 3^{ème} étages) de 11h45 à 14h00 du lundi au vendredi et le règlement des repas après recharge. En cas de perte ou de vol, le convive devra avertir immédiatement le gestionnaire et il supportera les coûts de remplacement. Etant entendu qu'à défaut de renouvellement de l'adhésion, ces badges ne seront pas facturés sous réserve d'être restitués au gestionnaire. Tout badge non restitué sera facturé.
7. Avoir pris connaissance du fait que l'intégralité des coûts du repas seront facturés au convive lors du passage en caisse en ce compris le coût des denrées, les coûts fixes du restaurateur et autre perçu pour compte du Groupement. A titre d'information, le perçu pour compte à la date des présentes s'élève à 1.10 € TC par repas. Il ne sera facturé aucun frais à la société adhérente.
8. Conformément à l'Article 12.1 ELECTION DE DOMICILE du Contrat et pour les besoins de la bonne tenue du Conseil de Gestion, le nouvel Adhérent déclare les informations suivantes :

ADRESSE DE CONTACT

Pour : le Département des Bouches du Rhône.....

Adresse : 52 avenue de Saint Just 13 256 Marseille cedex 20

Représentant : Direction des Ressources Humaines/Service de l'Action Sociale

Téléphonie : 04 13 31 34 96

Télécopie : 04 13 31 34 86

E-mail : henri.sanchez@departement13.fr

INFORMATIONS FINANCIERES

Modalité de règlement : Titres restaurant

Fait à

Le

En trois exemplaires dont :

- un pour l'Adhérent,
- un pour le Mandataire du Groupement
- et un pour le Prestataire de Restauration

L'ADHERENT

LE MANDATAIRE DU GROUPEMENT

LE PRESTATAIRE DE RESTAURATION